

LE HARCELEMENT AU TRAVAIL

OBJECTIFS :

- A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- définir la notion de harcèlement au travail
 - connaître les actions à mettre en œuvre en matière de harcèlement
 - connaître les règles en matière de preuves et les sanctions dans l'hypothèse d'un contentieux

PUBLIC VISE

Managers / Responsables / RRH

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

Journée de 7 heures

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel

Théorie : 40%

Pratique : 40%

Questions/échanges : 20%

Support de formation fourni au stagiaire

Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Tiphaine LE NADAN

Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émarginement à la demi-journée

Certificat de réalisation

Evaluation de fin de formation

TARIF

1700 € HT

+ 20% TVA

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Angélina JONCOUR au 02.98.43.00.50

PROGRAMME

Définition du harcèlement

- cadre du harcèlement : les relations de travail
 - Lien de subordination
 - Auteur du harcèlement
 - Victime du harcèlement
- Eléments caractérisant le harcèlement
 - Atteinte à un droit ou à une liberté
 - Actes de harcèlement
 - Intention du harceleur

Protection contre le harcèlement

- prévention
- bonnes pratiques face à une situation de harcèlement
- protection du salarié et pouvoir disciplinaire de l'employeur
- médiation

Contentieux du harcèlement

- Preuve du harcèlement
 - Objet et charge de la preuve
 - Moyens de preuve et appréciation par les juges
 - Accusations fantaisistes et mensongères
- sanctions civiles et indemnisation
 - Indemnisation du salarié harcelé
 - Indemnisation en qualité d'accidenté du travail

MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 10 jours avant le début de la formation :

Angélina JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50

Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

CONTACT

Référent administratif de la formation

Angélina JONCOUR

avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50